



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 6 Janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique CABROL

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU ; MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Maurice GONNARD, Christian MAFFRE, Éric DAVIAUD, Rudi LECAT, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Marion BONNERAT, Margaux SOYEUX, Pascal BERTRAND

DEPOTS DE POUVOIRS : Pascal BERTRAND à Maurice GONNARD

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Décembre 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 Décembre 2019 est approuvé

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Arrivée de Jeanne GERONDEAU

2. Demandes de subventions pour le projet de maison de santé pluri professionnelle dans le bâtiment de l'ancienne mairie

Le conseil municipal

- Décide le lancement du projet de Maison de Santé pluri-professionnelle dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie, pour un coût d'opération estimé à 800 000 € HT
- Valide le plan de financement de l'opération
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour cette opération
- Mandate le Maire pour étudier et convenir avec les professionnels de santé des modalités d'investissement et de futur fonctionnement pour cette Maison de santé
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

3. Rachat de l'appartement dit « Fenoy » dans le bourg suite à une opération de portage avec l'EPFL

Le conseil municipal

- Décide du rachat du local « Fenoy » situé dans la copropriété Le Victoria, parcelle AE 179, composé des lots n° 4 (appartement) et 9 (cave privative), le Bourg, 38380 St Pierre de Chartreuse, par la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, dès que possible
- Valide la prise en charge financière du reste à charge pour la commune à hauteur de 203 167,40 € TTC
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié lié à cette opération
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération
- Autorise le Maire à signer un bail professionnel avec Cartusiana et Les Gens d'Air

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

4. Autorisation au maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal

- Valide le principe d'engagement de dépenses d'investissements pour les opérations suivantes : études des aménagements du Plan de Ville, études du projet de Maison de santé dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie, renouvellement de postes informatiques, réalisation d'un programme d'accessibilité des bâtiments communaux, rachat de la salle St Michel à l'EPFL de Savoie, changement d'une porte au groupe scolaire.
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 244 996.00 € maximum

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

5. Remboursement à M. Le Maire de l'achat des cartons d'invitation aux vœux 2020

Après que le maire soit sorti de la salle, le Conseil municipal :

- Décide de rembourser la somme de 46,80 € TTC à M. le Maire pour l'achat des cartons d'invitation aux vœux de la Municipalité.

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

6. Remboursement à D. Julien du coût d'un stage de « lecture à construire »

Le Conseil municipal :

- Décide de rembourser la somme de 120 € à Mme Dominique Julien pour le stage de « lecture à construire » qu'elle a effectué avec l'association Anagramme.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

7. Modification de la délibération du 1^{er} juillet 2019 concernant l'ajustement des emplois au service scolaire

Filière	Grade créé	Nb heures hebdo	Date	Grade supprimé	Nb heures hebdo
Animation	Adjoint d'animation	18 h 00	01/09/2019	Adjoint d'animation	20 h 20
Animation	Adjoint d'animation	17 h 15	01/09/2019	Adjoint d'animation	21 h 40

Le Conseil municipal :

- Valide les modifications d'emplois pour deux adjoints d'animation comme détaillés dans le tableau ci-dessus
- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 1^{er} juillet 2019 sur le même sujet

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

8. Coupe d'affouage 2019 : définition du montant de remboursement des travaux

Le conseil municipal :

- Fixe le montant du remboursement des travaux à 46.00 TTC par m3
- Autorise le maire à encaisser les sommes qui seront facturées à chaque affouagiste selon le cubage attribué.

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

La séance est levée à 22 H 00